

# Plan de Formation de Formateurs et Formatrices 2021-2022

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, l'INSPÉ, composante interne de CY Cergy Paris Université, met en place, pour l'année universitaire 2021-2022, comme chaque année, un plan de formation de formateurs interne, ouvert à tous les collègues de l'académie<sup>1</sup>. Considérant la formation de formateurs comme un de ses axes prioritaires, pour l'année 2021-2022, l'INSPÉ mobilise 2000 heures (HTD), soit une augmentation du volume pour la formation de formateurs de 500 heures par rapport à l'année 2020-2021.

## Politique générale de formation

Pour les 5 années à venir, des éléments transversaux constituent le cœur du projet de l'INSPÉ de l'académie de Versailles. Ils sont réunis sous le vocable d'objets d'intérêt général et portent sur les axes suivants :

- le développement des compétences socio-comportementales ;
- l'enseignement et l'apprentissage de la lecture ;
- le numérique ;
- l'éducation artistique et culturelle ;
- l'éducation inclusive ;
- la maternelle ;
- les valeurs de la République ;
- l'approche par compétences.

Dans le cadre de la politique de formation de formateurs de l'INSPÉ, la structuration d'actions de formation afférentes à ces objets est attendue non seulement pour l'année 2021-2022 mais aussi dans une conception pluriannuelle et progressive de la formation de formateurs. Ces objets d'intérêt général n'étant cependant pas exclusifs, d'autres axes pourront être portés et accueillis au sein du plan de formation de formateurs 2021-2022. A la croisée des chemins entre recherche et formation, l'INSPÉ développe parallèlement et complémentaiement au plan de formation de formateurs, un plan de valorisation et de diffusion de la recherche en éducation. A ce titre, l'INSPÉ continuera de soutenir différents types d'actions contribuant au dialogue entre formation et recherche, via un budget spécifique, géré par la direction adjointe à la recherche.

## Structuration de l'offre de formation

A compter de la rentrée universitaire 2021-2022, l'offre de formation de formateurs s'organise dans des **actions de formation** qui viseront notamment à :

- proposer des formations (autour de pratiques professionnelles renouvelées, d'outils et dispositifs de travail), afin d'enrichir, par l'expérience ou l'innovation, les pratiques professionnelles des collègues des différentes catégories et notamment des nouveaux recrutés à l'INSPÉ.
- partager des expérimentations, des innovations pédagogiques et des recherches en cours et favoriser un dialogue et une mise en perspective des points de vue des différentes catégories de personnels quant aux évolutions du métier et aux enjeux de l'enseignement.
- définir, interroger et faire évoluer les attendus des mémoires de recherche à visée professionnelle ou des travaux scientifiques de nature réflexive (TSNR), pour alimenter la réflexion des formateurs susceptibles d'intervenir dans l'encadrement des UE recherche des masters MEEF et réfléchir sur l'articulation entre expérience, théorisation et pratique d'écriture, tout en permettant d'entretenir des échanges intercatégoriels.

A partir de la rentrée universitaire 2021-2022, un nouveau type d'actions de formation sera également initié sous la forme de **MOOC**, établissant une programmation/progression des contenus de formation mobilisant des modalités diverses de diffusion de l'information et de partage des compétences notamment via des dispositifs divers, de type webinaire, et incluant des modalités de tutorat. L'année 2021-2022

---

<sup>1</sup> NOTA : Ouvert et proposé aux collègues de CYU, aux pôles et universités partenaires, comme aux formateurs des différentes circonscriptions avec lesquelles le travail professionnel s'effectue.

constituera une année expérimentale pour la réalisation de quelques projets qui pourront être opérationnels à la rentrée 2022-2023. Un appel à candidatures à ce sujet sera lancé courant octobre 2021.

### Modalités pratiques pour les actions de formation

Une formation ouvre à partir de 6 participants inscrits. Les formations peuvent se dérouler selon des modalités présentiel, distanciel et ou hybride. La formation est soumise à feuilles d'émargement, préparées en amont et envoyées par Sandrine Chevillot à. aux animateurs.trices de séances. Chaque animateur.trice reçoit parallèlement un tableau de suivi des présences lui facilitant la gestion. Le.la.les responsable.s de la formation, une fois le calendrier fixé, doit prendre l'attache du ou de la responsable administratif.ve du site de formation pour procéder à la réservation des salles.

### Conditions de rémunération

La prise en compte dans les services de la participation et/ou de l'animation des actions de formation est du ressort de chaque composante, université ou employeur<sup>2</sup>.

### Dates utiles pour élaborer le plan de formation :

- **Période des sessions de formations<sup>3</sup>** : du 30 octobre 2021 au 15 juin 2022.
- **Période de remontée des feuilles de présence** : au fil de l'eau et le 15 juin 2022 au plus tard à l'issue de la période des sessions de formation auprès de Sandrine Chevillot. Toutes actions annulées ou non terminées doit aussi être signalées à Sandrine Chevillot au fil de l'eau et au plus tard le 15 juin 2022. ([sandrine.chevillot@cyu.fr](mailto:sandrine.chevillot@cyu.fr)).
- **Validation des services** : après le 15 juin, une fois l'ensemble des formations terminées et une fois l'ensemble des feuilles de présence rendu.
- **Appel d'offres de formation de formateurs** via la fiche descriptive en annexe du présent plan formation à renseigner entre le 15 septembre 2021 et le 30 septembre 2021 dernier délai.
- **Expertises des offres reçues** : entre le 1<sup>er</sup> et le 7 octobre 2021.
- **Diffusion du plan de formation de formateurs 2021-2022** : mise en ligne sur le site INSPÉ le 13 octobre 2021.
- **Inscriptions individuelles en ligne** : du 15 octobre 2021 au 25 octobre 2021 dernier délai (le lien sera diffusé en même temps que le plan de formation, le 13 octobre 2021).

---

*2 Pour les personnels de la composante CY, voir annexe jointe. Pour les personnels qui interviennent en dehors de la composante CY, se référer à l'université d'appartenance.*

*3 Se signaler si les actions de formation envisagées doivent commencer dès le mois de septembre.*